

Le théâtre pour évoquer les droits de l'enfant

À l'occasion des trente ans de la Convention internationale des droits de l'enfant, la ville de Mainvilliers a invité les 250 élèves de CM1 et CM2 de la commune à assister à la présentation de la pièce *La coutume des drôles*, écrite par Claude Theil, artiste aux multiples casquettes. Il est en effet auteur, compositeur, comédien, chanteur, musicien, et directeur artistique de la compagnie Les Héliades.

« En 2009, on fêtait les vingt ans de la ratification de la CIDE par la France, rappelle Claude Theil. Dominique François, chargé de la programmation culturelle de Mainvilliers, et



PERFORMANCE. Seul sur scène, Thomas Marceul interprète tour à tour le rôle du conteur et celui des enfants évoquant un aspect de la convention.

Sylvie Tangry, responsable du Conseil municipal des enfants, m'ont sollicité pour écrire une pièce sur ce sujet en résidence de création. Le propos de ce conte, faussement médiéval, aux nombreux anachronismes assumés pour le côté décalé et humoristique, s'ancre dans le XXI^e siècle ».

« Dix ans après, c'est le grand retour »

La coutume était une convention au Moyen-Âge et, à l'époque, on disait « un drôle » pour parler d'un enfant, et « une drôlesse » pour une fille. Le comédien Thomas Marceul joue le rôle du conteur et celui de tous les

enfants. Il évoque l'histoire d'un petit garçon qui travaille et va trouver le roi pour rédiger cette coutume. En chemin, il rencontre d'autres enfants, chacun incarnant un aspect de la convention Unicef.

« Depuis 2009, nous avons sillonné la France et donné ce spectacle dans de nombreuses villes labellisées "Amie des Enfants". Dix ans après sa création à Mainvilliers, c'est le grand retour ».

Les élèves de CE2 d'Eric Legrumelec de l'école Coubertin ont également assisté à la représentation. C'est avec cette classe qu'avait été enregistrée la chanson finale. ■